

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 4 août 2025, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Clermont Bossé
M	Jimmy Samson
M	Rémi Gilbert
M	Laurier Fortin
Mme	Denyse Lacombe
Mme	Marie-Anne Fortin

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Citoyen présent : Aucun

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2025-08-0095

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2025-08-0096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2025

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2025-08-0097

DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « *La poubelle du Québec* » publié dans le *Journal de Montréal* du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts des municipalités – adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation – leurs ressources limitées ne permettent pas d’assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT QUE le problème dépasse largement la capacité d’intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d’eau potable, l’une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réaction du ministère de l’Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d’inaction devant une crise environnementale majeure;

CONSIDÉRANT QUE l’absence d’un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d’activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l’intérêt public;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay appuie la municipalité d’Hemmingford et dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

QUE la municipalité demande au ministère de l’Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d’action provincial, clair et concret, qui :

- encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

QUE la municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu’à présent et insiste sur l’urgence d’une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l’enjeu;

QUE cette résolution soit transmise au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à l’Union des producteurs agricoles du Québec, aux députés provinciaux concernés, à l’Union des municipalités du Québec, à l’Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la municipalité de Hemmingford.

Adoptée

COMPTES À PAYER**Compte payé :****Chèques fournisseurs**

C2500047 Vidéotron	Internet large bande	57.43 \$
C2500048 MRC d'Abitibi	2 ^e versement quotes-parts	12 255.00 \$
C2500049 Daniel Tétreault	Audit Recyc-Québec	1 322.21 \$
C2500050 Ville d'Amos	Enfouissement/Écocentre	340.57 \$
C2500051 Le code Ducharme	Service de mise à jour	322.46 \$
C2500052 Proulx & Genesse	Épandage Abat-Poussière	3 276.79 \$
C2500053 Purolator	Envoi test égout	4.97 \$
C2500054 Entreprises Éric Lapointe	Entretien fontaine (jet)	86.23 \$
C2500055 Transport D. & F. Bernier	Compensation voyage de bois	350.65 \$
C2500056 Kary-Ann Lampron-Otis	Remboursement clé Gym	25.00 \$
C2500057 Gabriel Bergeron-Leduc	Remboursement clé Gym	25.00 \$
C2500058 Lenora Bergeron	Remboursement location salle	25.00 \$

Paielements directs

P2500068 Sanimos	Col. et transport/bac compost	2 076.11 \$
P2500069 Loisirs et Sports	Rendez-vous Loisir Municipal	63.24 \$
P2500070 Dépanneur des Bouleaux	Essence	121.01 \$
P2500071 Buro plus Gyva	Contrat de Service	139.70 \$
P2500072 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien de bâtiment	10.56 \$
P2500073 M & M Nord-Ouest	Matériel d'atelier	22.67 \$
P2500074 Marcel Fortin	Ménage location	250.00 \$
P2500075 Construction Lemiro	Projet camping Lac Sable	13 617.44 \$
P2500076 Location Lauzon	Ent. fontaine/matériel d'atelier	171.81 \$
P2500077 Bergeron et filles	Entretien garage/Lac Sable	101.67 \$
P2500078 Entreprises Lanoix Larouche	Entretien garage	2 874.38 \$
P2500079 Gestion P. Mino Tansery	Entretien de bâtiment	89.07 \$
P2500080 Municipalité de St-Marc	Partage inspectrice	1 026.20 \$
P2500081 Énergère inc.	50 % Retenue de performance	512.20 \$
P2500082 GDA Service immobiliers	Estimation indemnité	5 460.00 \$

Chèques salaires**Salaires en ligne**

D2500094-D2500097	Salaires	4 779.13 \$
D2500098-D2500103	Rémunération des élus	1 797.10 \$
D2500104-D2500108	Salaires	5 838.86 \$
D2500109-D2500114	Salaires	5 910.97 \$

Salaires en chèque

P2500007	Rémunération des élus	174.42 \$
----------	-----------------------	-----------

AccèsD juin

L2500062 Bell Mobilité	Cellulaire urgence	34.44 \$
L2500063 Hydro-Québec	Éclairage rues	250.65 \$
L2500064 Ville d'Amos	Enfouissement	311.19 \$
L2500065 Caisse Desjardins d'Amos	Frais de banque	57.60 \$
L2500066 Visa	Québec Loisirs	270.85 \$
L2500067 INT Communication	Site internet	63.18 \$
L2500068 It Cloud	Licence office/sauvegarde	85.03 \$
L2500069 Vidéotron	Téléphonie IP	81.19 \$
L2500070 Revenu Québec	DAS Mai	3 678.48 \$
L2500071 Revenu Canada	DAS Mai	1 395.47 \$

Comptes à payer :

Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	46.01 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence gazon	27.60 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	50.01 \$
Vidéotron	Internet	57.43 \$
H2Lab inc.	Analyse eaux usées	87.67 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien de bâtiment	18.39 \$

Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien arbre	17.81 \$
Plomberie Germain Roy	Entretien jeux d'eau	70.22 \$
Uni-Select	Matériel d'atelier	63.65 \$
Uni-Select	Matériel d'atelier	153.75 \$
Location Lauzon Amos inc.	Entretien tracteur à gazon	50.61 \$
Sanimos	Collecte et transport	2 076.11 \$
Canadian Tire	Matériel d'atelier/Ent. bâtiment	36.75 \$
Canadian Tire	Entretien de bâtiment	44.98 \$
M&M Nord-Ouest	Entretien terrain	103.47 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	17.24 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	79.33 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	30.91 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	89.09 \$
Ville d'Amos	Enfouissement	537.70 \$
Papeterie commerciale	Fourniture bibliothèque	386.45 \$
Ressources naturelles et Forêts	Bail Lac Sable	150.62 \$
Atelier Mécanique Harricana	Entretien boîtes postales	827.82 \$
Sanimos	Collecte et transport des déchets	2 076.11 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, greffière-trésorière

2025-08-0098

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2025-08-0099

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 798, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le propriétaire du 798, rue des Pionniers a présenté une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise à une distance de 1 mètre de la ligne, alors que le règlement de zonage numéro 181-15 autorise une distance minimale de 2 mètres;

ATTENDU QUE la demande a été dûment analysée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter ladite dérogation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la demande de dérogation mineure du 798, rue des Pionniers, soit acceptée telle que présentée afin de permettre la construction d'une remise à une distance de 1 mètre de la ligne.

Adoptée.

2025-08-0100

TRAVAUX D'ARPENTAGE SUR LE LOT 4 880 195

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

D’ACCEPTER la soumission de Géoposition arpenteur géomètres d’un montant de 2 870 \$ plus taxes afin d’effectuer la préparation d’un plan cadastral sur le lot 4 880 195 cadastre du Québec.

Adoptée

2025-08-0101

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D’UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Launay reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité de Launay et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Launay a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l’efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la Municipalité s’engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d’optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la municipalité s’engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt des documents « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » auprès du Ministère.

Adoptée

2025-08-0102

DEMANDE DE RECONSTRUCTION DE L’ÉCOLE DE LAUNAY

ATTENDU QUE l’école Sainte-Thérèse, située sur le territoire de la municipalité de Launay a été fermée à l’automne 2024 en raison de sa vétusté et de l’impossibilité de procéder à des réparations suffisantes pour garantir la sécurité des élèves et du personnel;

ATTENDU QUE l’éducation de proximité joue un rôle fondamental dans le développement des enfants, dans la vitalité des communautés rurales et dans l’attrait de nouvelles familles à s’établir sur notre territoire;

ATTENDU QUE des terrains municipaux ou privés adéquats sont disponibles sur le territoire de la municipalité de Launay, facilitant ainsi la construction d’une nouvelle école dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Launay souhaite collaborer avec le ministère de l’Éducation pour garantir aux élèves un accès à des installations éducatives de qualité dans un délai raisonnable;

ATTENDU QU’UNE demande de construction d’une nouvelle école a été déposée au ministère de l’Éducation par le Centre de Service scolaire Harricana en 2024;

ATTENDU QUE cette demande n’a pas été acceptée malgré les enjeux cruciaux pour notre communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE le conseil municipal de Launay réitère sa demande auprès ministère de l’Éducation pour que soit construite une nouvelle école sur son territoire afin de répondre aux besoins éducatifs actuels et futurs des enfants de la municipalité de Launay et des municipalités environnantes;

QUE le conseil municipal demande que des mesures soient prises par les autorités compétentes pour accorder les fonds requis à la réalisation de ce projet scolaire essentiel à la vitalité de notre communauté;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l’Éducation, monsieur Bernard Drainville, à la députée d’Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, à la directrice du Centre de Service scolaire Harricana, Madame Nancy Létourneau.

Adoptée

2025-08-0103

ENCOMBRANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE les dates prévues pour les encombrants soient les 19, 20 et 21 septembre 2025.

QUE les conteneurs seront fournis par l’entreprise RMI mais la municipalité devra payer les frais de transport;

Adoptée

2025-08-0104

COLLOQUE DE ZONE ADMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que l’adjointe et agente de développement à participer au colloque de zone de l’ADMQ qui se déroulera les 11 et 12 septembre prochain à Lorrainville au coût de 725 \$ plus taxes pour les deux participantes.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2025-08-0105

SOUSSION POMPE POUR LE PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits situé au parc municipal est actuellement défectueuse et doit être remplacée ;

CONSIDÉRANT QU’une soumission a été reçue de l’entreprise Plomberie Germain Roy pour la fourniture d’une nouvelle pompe ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Plomberie Germain Roy pour l’achat d’une pompe pour le puits du parc municipal au coût de 2 404.30 \$ plus taxes ;

QUE la dépense soit prise à même le budget courant.

Adoptée

CAMÉRA LAC SABLE

Des discussions ont lieu concernant l'installation d'une caméra au lac Sable.

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

2025-08-0106

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h56.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.